

HONORAIRES

1° Vente appartement, maison, immeuble, garage :

- ≤ 100.000 € : 7% TTC (avec un minimum de 5.000 €)
- entre 101.000 € et 250.000 € : 6% TTC
- entre 251.000 € et 999.000 € : 5% TTC
- $\geq 1\ 000.000$ € : 4% TTC

du prix de vente hors honoraires, honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire sur le mandat.

2° Vente terrain, fonds de commerce et cession de bail :

- 10% HT (TVA 20%) pour les terrains et fonds de commerce
- 10% TTC de loyer triennal hors charges

Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire sur le mandat.

3° Locations vides ou meublées :

(ALUR, décret n°2014-890 du 01 août 2014)

- Honoraires à la charge du bailleur :
10 € TTC/m² (secteur CUS) ou 8 € TTC/m² (secteur hors CUS) pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail
+ 3 € TTC/m² pour l'état des lieux entrée et sortie
- Honoraires à la charge du locataire :
10 € TTC/m² (secteur CUS) ou 8 € TTC/m² (secteur hors CUS) pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail
+ 3 € TTC/m² pour l'état des lieux entrée et sortie

4° Locations locaux commerciaux, professionnels :

- 10% TTC de loyer triennal hors charges
- dépôt de garantie : 2 mois de loyer hors charges

ESTIMATION GRATUITE

Réduction de 10% des honoraires, si signature d'un mandat exclusif